

Éditorial

Aménager la forêt

Bernard Descôteaux

Édition du lundi 9 décembre 2002

Mots clés : Québec (province), Forêt, inspection, vérificatrice générale, opposition libérale

L'opposition libérale à l'Assemblée nationale suggère de créer un poste d'Inspecteur des forêts chargé de surveiller la gestion que fait le ministère des Ressources naturelles du patrimoine forestier. Elle réagissait ainsi au rapport de la Vérificatrice générale intérimaire, Doris Paradis, qui notait, jeudi dernier, que ce ministère gère les forêts de telle façon qu'il y a risque de surexploitation.

L'idée du député Claude Béchard ne manquera pas de faire sourire puisque son parti est par ailleurs le premier à dénoncer la multiplication des organismes gouvernementaux par le Parti québécois ces dernières années. Néanmoins, le député met le doigt sur un problème important. Les Québécois font de moins en moins confiance au ministère des Ressources naturelles lorsqu'il est question de la préservation de la forêt.

Pendant des décennies, la forêt fut considérée par nos gouvernements comme une activité économique. Si ces 20 dernières années, les choses ont quelque peu changé, la Loi sur les forêts faisant maintenant l'obligation au ministère des Ressources naturelles d'aménager de façon durable la forêt pour répondre aux besoins des générations futures, personne n'est sûr que tous les efforts sont faits pour assurer la pérennité de la ressource.

Occupant la fonction de Vérificatrice générale de façon intérimaire, Mme Paradis n'avait pas l'autorité de porter des jugements trop sévères. Elle n'a pas cherché à jouer les Richard Desjardins, mais ses observations confirment le sens général des critiques qui sont faites au ministère des Ressources naturelles. Ne possédant ni toutes les connaissances ni tous les outils nécessaires, celui-ci ne peut planifier l'exploitation de cette ressource en respectant le principe de précaution, nous dit-elle. C'est aussi ce que prétendent, avec encore plus de force, les propres employés du ministère, comme Le Devoir le révélait samedi. Difficile dans les circonstances de croire le ministre François Gendron lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt.

L'aménagement durable de la forêt ne vient, il faut le constater, qu'au second rang des préoccupations du ministère des Ressources naturelles, pressé qu'il est de toutes parts d'accroître sans cesse les prélèvements d'arbres pour soutenir l'activité économique et créer plus d'emplois. Il en sera ainsi tant que ceux qui sont à l'origine de ces pressions n'auront pas compris que la surexploitation de la forêt met en cause leur propre avenir.

Ce débat sur la gestion du patrimoine forestier n'est pas sans parallèle à cet autre débat qui a conduit à l'adoption d'une politique de l'eau par le gouvernement Landry. Celle-ci a eu pour origine l'action des conservationnistes qui a conduit à la création d'une commission d'étude sur l'eau dont les principales recommandations ont servi ensuite de canevas à cette politique. François Gendron serait bien inspiré s'il reprenait à son compte une telle démarche. La création d'une commission d'enquête sur les politiques forestières permettrait de voir clair dans les principaux enjeux de l'exploitation forestière et de proposer un modèle de gestion conciliant les impératifs du développement et de la conservation.